



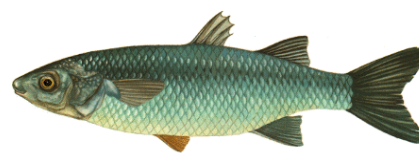
SUIVI DES CAPTURES DE POISSONS MIGRATEURS ET DE CARNASSIERS PAR LES PECHEURS AUX LIGNES EN INDRE ET LOIRE (POUR L'ANNEE 2010)



Alose



Anguille



Mulet



Brochet



Sandre

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| I- Description du protocole de suivi | 4 |
| II- Résultats des fiches de captures 2010 | 5 |
| 1- Taux de retour | 5 |
| 2- Répartition des pêcheurs | 5 |
| 3- Exploitation des résultats | 6 |
| 3-1- l'Anguille..... | 6 |
| 3-2- Les aloses..... | 7 |
| 3-3- Les mullets..... | 7 |
| 3-4- Les sandres | 8 |
| 3-5- Les brochets..... | 9 |
| Bilan | 10 |

INTRODUCTION

Un décret de février 1994 impose à tous les pêcheurs (aux lignes et aux engins) la tenue d'un carnet de pêche pour la plupart des poissons vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées.

Le tableau de bord « anguille », piloté par LOGRAMI nous a incité depuis 2004 à mettre en oeuvre un suivi des populations d'anguilles.

Afin de remplir nos obligations et pour valoriser la pêche amateur, nous avons souhaité élargir ce suivi à tous les poissons migrateurs (mulets et aloses) qui sont capturables par les pêcheurs aux lignes.

Depuis 2007, nous avons étendu ce suivi également aux brochets et sandres.

I- DESCRIPTION DU PROTOCOLE DE SUIVI

La fiche de capture (ou talon) bilan 2010 était à remplir par le maximum de pêcheurs qui avaient pris leur carte de pêche en 2010.

Ce talon synthétisait les données sur la recherche et les captures des poissons migrateurs et de carnassiers (brochets/sandres).

Elle était jointe à la carte de pêche (talon) 2010 (pour les cartes majeures + mineures) ce qui représente 14 795 fiches/talons joints aux cartes de pêche.

Cette fiche/talons était à remplir par le pêcheur lors de sa prise de carte de pêche chez le dépositaire qui ensuite a fait remonter les talons d'enquêtes auprès de la Fédération de pêche via les AAPPMA .

Au total 82 fiches ont été saisies ce qui représente un taux de retour de 0.5 % contre 2.5 % en 2009, 6.3 % en 2008 et 11% pour l'année 2007.

**DÉCLARATIONS DE CAPTURES
EN INDRE-ET-LOIRE EN 2009**

AAPPMA : *Amboise* 

| | Anguille | Alose | Mulet | Brochet | Sandre |
|--|-------------|------------|-------------------------|------------|------------|
| Avez-vous recherché ce poisson en 2009 ? (oui/non) | <i>Non</i> | <i>Non</i> | <i>oui</i> | <i>oui</i> | <i>oui</i> |
| Nombre de poissons capturés en 2009 | Inf. taille | | <i>26</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| | Sup. taille | | | <i>0</i> | <i>0</i> |
| Poids capturés en 2009 (kg) | <i>/</i> | <i>/</i> | <i>+ - 28kg</i> | <i>/</i> | <i>/</i> |

II- RESULTATS DES FICHES DE CAPTURES 2010

1- Taux de retour

101 fiches ont été récoltées et 82 fiches ont été saisies soit un taux de retour exploitable de 0.5 %. En effet, environ 20 fiches ont été récoltées vierges. On peut penser qu'il s'agit de pêcheurs n'ayant pas recherché les poissons proposés mais cette information non retranscrite pas écrit n'a pas été prise en compte.

Les fiches provenaient de 7 AAPPMA (contre 11 à 15 pour les années précédentes) sur 42 existantes en 2010.

Il s'agit de la 7^{ème} année d'enquête et la 4^{ème} année d'enquête à l'aide des talons de cartes de pêche. Le nombre de fiches récoltées est de plus en plus faible par rapport à 2007 (près de 2000 fiches récoltées).

Dans ce contexte, une exploitation très sommaire des résultats sera réalisée.

2- Répartition des pêcheurs

Nous avons souhaité avoir une idée de la répartition des pêcheurs enquêtés.

Pour simplifier ce travail, nous avons pris en compte le nom des AAPPMA indiqué lors de l'enquête que nous avons regroupé ainsi :

- AAPPMA dont les droits de pêche sont principalement sur le domaine public (Loire, Cher, Creuse, Vienne)
- AAPPMA dont les droits de pêche sont principalement sur les grands cours d'eau du domaine privé (Indre, Cisse, Claise)
- AAPPMA dont les droits de pêche sont principalement sur les petits cours d'eau du domaine privé

Le tableau ci-dessous indique la répartition des pêcheurs enquêtés ayant acquitté une carte en 2011.

Seules les cartes majeures, mineures sont prises en compte. Les cartes journalières, vacances, femmes et enfants n'avaient pas de talons d'enquêtes.

Nous avons estimé que ce sont des pêcheurs occasionnels (par définition des types de cartes) ou compte tenu de l'âge, il est peu probable qu'ils recherchent des poissons migrateurs notamment.

| AAPPMA implantées sur : | Répartition des enquêtes (nombre) | Répartition des enquêtes (%) |
|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Cher, Vienne, Loire, Creuse | 30 | 37 |
| Indre, Cisse, Claise | 37 | 45 |
| Autres cours d'eau | 15 | 18 |
| total | 82 | 100 |

*V : carte vacance ; JO : carte journalière ; E : carte enfant

Globalement, on note un déséquilibre au niveau des pêcheurs sur le domaine public (Cher, Vienne, Loire, Creuse) qui si l'on se réfère aux années précédentes représente environ 80 % des pêcheurs. L'échantillon est donc déséquilibré.

3- Exploitation des résultats

3-1- l'Anguille

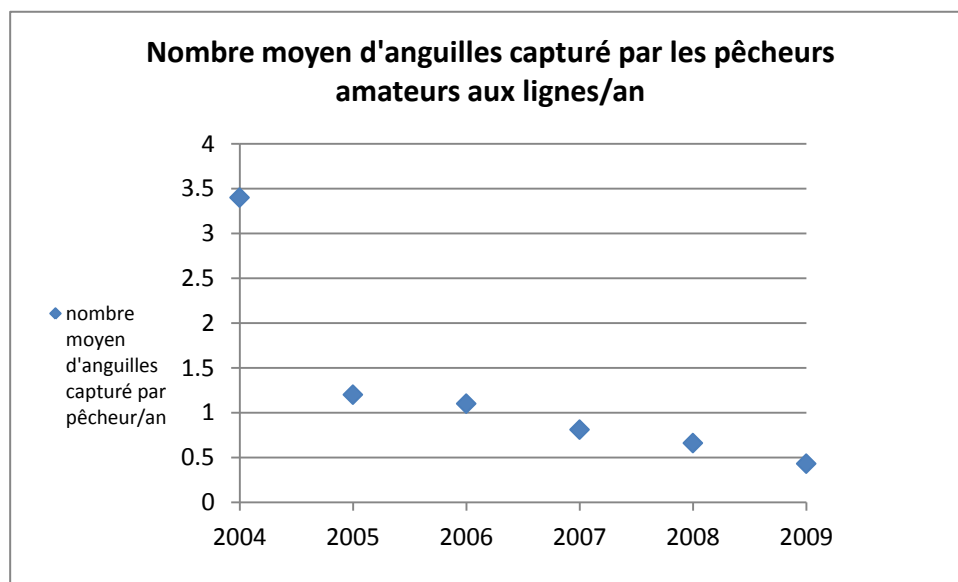
3-1-1- Espèce recherchée

Sur les 82 fiches récoltées, **25 déclarent rechercher l'anguille, soit 30 % des pêcheurs** (contre 19 à 24 % lors des années précédentes), ce qui n'est pas aberrant par rapport aux années précédentes.

3-1-2- Captures d'anguilles

Les 82 pêcheurs enquêtés ont déclaré capturer 102 anguilles sachant que seuls 25 pêcheurs recherchaient l'anguille. On note que 2 pêcheurs avaient capturés plus de 50 % de l'effectif. Compte tenu du faible échantillon analysé, la moyenne des captures n'a pas été réalisée.

Pour rappel, le graphe des captures d'anguilles lors des années antérieures.



3-1-3- Estimation des captures d'anguilles en Indre et Loire

Non réalisée compte tenu du faible échantillon

3-2- Les aloses

Il n'est pas fait de différenciation entre la capture des aloses feintes et de la Grande alose.

Potentiellement, il est possible de rechercher l'alose sur la Loire, le Cher aval, la Creuse et la Vienne.

Les données sur les captures d'aloses sont extrêmement faibles ce qui a toujours été le cas depuis le début du suivi.

3-2-1- Espèce recherchée

Tout d'abord, sur les 82 fiches récoltées, **5 déclarent rechercher l'alose, soit 6 % des pêcheurs** contre 2 % en 2009.

3-2-2- Captures d'aloses

Sur les 5 pêcheurs qui recherchent l'alose, 1 pêcheur a capturé 1 alose.

Aucune statistique n'a donc été réalisée sur les captures d'aloses.

3-3- Les mulets

Potentiellement, il est possible de rechercher le mulot sur la Loire, le Cher, la Creuse, la Vienne, l'Indre aval, la Cisse aval.

3-3-1- Espèce recherchée

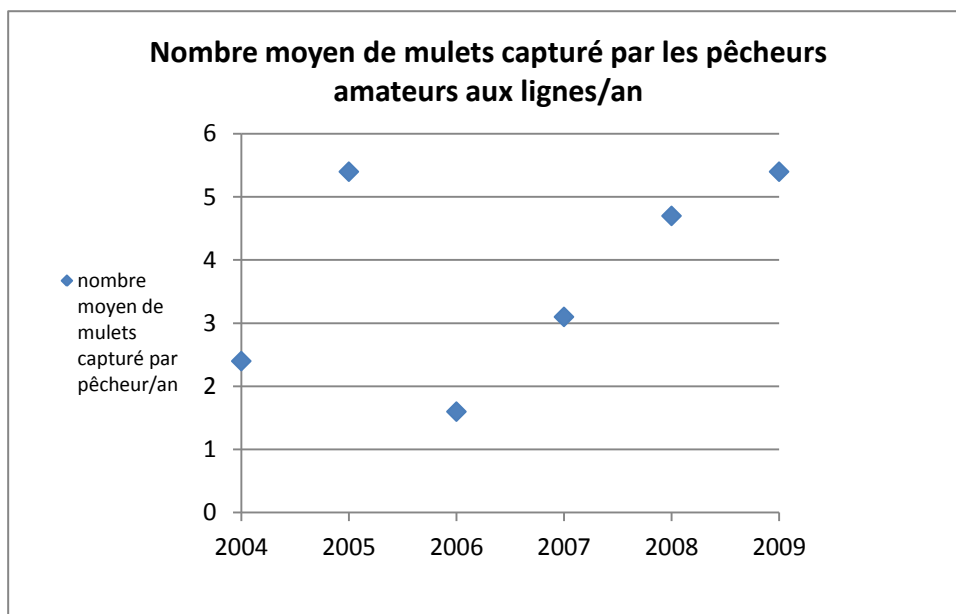
Tout d'abord, sur les 82 fiches récoltées, **15 déclarent rechercher le mulot, soit 18 % des pêcheurs (ce qui est similaire aux années précédentes).**

3-3-2- Captures de mulets

Les 82 pêcheurs enquêtés ont déclaré capturer 55 mulets.

Compte tenu du faible échantillon analysé, la moyenne des captures n'a pas été réalisée.

Pour rappel, le graphe des captures de mulets lors des années antérieures.



3-3-3- Estimation des captures de mulets en Indre et Loire

Non réalisée compte tenu du faible échantillon

3-4- Les sandres

Il est important de signaler que depuis 2008, il est demandé aux pêcheurs de différencier les captures inférieures et supérieures à la taille légale de capture contrairement à 2007.

3-4-1- Espèce recherchée

Tout d'abord, sur les 82 fiches récoltées, **52 déclarent rechercher le sandre, soit 63 % des pêcheurs contre 43 à 53 % lors des années précédentes.**

3-4-2- Captures de sandres

Les 82 pêcheurs enquêtés ont déclaré capturer 162 sandres (112 qui ont une taille inférieure à la taille réglementaire et 50 qui ont une taille supérieure à la taille réglementaire).

Il est à noter qu'un seul pêcheur a capturé près de 50 % des sandres.

Compte tenu du faible échantillon analysé, la moyenne des captures n'a pas été réalisée.

3-4-3- Estimation des captures de sandres en Indre et Loire

Non réalisée compte tenu du faible échantillon

3-5- Les brochets

Comme pour le sandre, il était demandé aux pêcheurs, pour les déclarations 2008, de différencier les captures inférieures et supérieures à la taille de capture contrairement à 2007.

3-5-1- Espèce recherchée

Tout d'abord, sur les 82 fiches récoltées, **73 déclarent rechercher le brochet, soit 89 % des pêcheurs contre 46 à 56 % lors des années précédentes.**

3-5-2- Captures de brochets

Les 82 pêcheurs enquêtés ont déclaré capturer 244 brochets (134 qui ont une taille inférieure à la taille réglementaire et 110 qui ont une taille supérieure à la taille réglementaire).

Il est à noter qu'un seul pêcheur a capturé près de 30 % des brochets.

Compte tenu du faible échantillon analysé, la moyenne des captures n'a pas été réalisée.

3-5-3- Estimation des captures de brochets en Indre et Loire

Non réalisée compte tenu du faible échantillon

BILAN

Il s'agit de la 7^{ème} année de suivi et 4^{ème} année au niveau des talons incluant le suivi des brochets/sandres.

On note que moins de 20 % des AAPPMA font remonter des talons d'enquêtes.

L'échantillon de 2010 est nettement plus faible que les années précédentes.

De ce fait, seuls les résultats bruts ont été transcrits sans calcul de moyennes ou d'estimations globales de captures.

On note néanmoins que la plupart des résultats apportés ne sont pas aberrants par rapport aux années précédentes.